Trente-cinquième Année. — N° 64. Mercredi, 18 Août 1920 Bureaux: Rue de la Serre, 58.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS : Un an Six mois
Suisse Fr. 12.05 Fr. 6.05
Union postale » 24.— » 12.—
Abonnement par la poste 20 ct. en plus
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisses 30 ct., offres et demandes de places 20 ct. la ligne, étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Opposition au bill Mc Fadden instituant une taxe sur l'or aux U. S.

Le bill Mc Fadden propose, en vue d'encourager la production de l'or, d'accorder jusqu'en 1925 aux propriétaires de mines d'or une prime de 10 dollars par once d'or (gr. 31.10) et de recueillir les fonds nécessaires en instituant un impôt de 50 cents par pennyweight (gr. 1,555) d'or utilisé pour des buts industriels. Le montant de cet impôt pourrait être modifié suivant les fluctuations des « index numbers », indiquant les variations de valeur des principaux articles de grande consommation.

Les bijoutiers, particulièrement atteints par ce projet de loi, ont fait déjà à cette proposition une oppositon très vive[1]) Ils viennent d'être suivis par l'Association des Banquiers américains, qui avait chargé une commission d'étudier soigneusement la question.

Certains des arguments invoqués par cette commission dans le rapport qu'elle vient de publier, intéressent non seulement les Etats-Unis, mais tous les pays qui sont au régime de l'étalon d'or, ou qui, ayant pratiqué jusqu'à la guerre le monométallisme or, absolu ou relatif, s'efforcent aujourd'hui d'y revenir. A ce titre, il nous paraît utile de résumer le rapport de la commission de l'Association des Banquiers des Etats-Unis.

Les auteurs commencent par insister sur les fraudes que provoquerait inévitablement une loi instituant une prime sur l'or vierge et non sur l'or refondu, et sur l'impossibilité de découvrir ces fraudes.

Le fait de baser sur les « index numbers », lestaxes sur l'or utilisé industriellement, et les primes allouées aux producteurs d'or, constituerait un premier pas vers l'introduction générale des « index numbers », comme étalon de valeur aux Etats-Unis, selon le plan élaboré par le professeur Irving Fisher relatif à la stabilisation du dollar. Ceux qui ont foi en l'étalon d'or, ne pourraient se rallier à l'adoption du nouvel étalon proposé.

« La principale objection, toutefois, gît dans le danger que cette mesure constituerait pour l'étalon d'or lui-même. La généralité des états européens sont au régime du papier-monnaie. Seuls quelques petits pays de l'Ancien Monde ont maintenu à peu près l'étalon d'or. Les Etats-Unis, par excellence et le Japon, sont les deux pays qui ont conservé envers et contre tous le monométallisme or. Aussi le dollar américain est-il admis partout comme équivalent absolument au métal jaune. Cette foi en la valeur de notre dollar doit être soigneusement sauvegardée: le monde entier doit continuer à être convaincu que l'on peut déposer en tout temps n'importe quelle somme aux Etats-Unis, et la retirer également en tout temps sous la forme qui conviendra au déposant.

« Une augmentation de la production des mines d'or se produira avec le retour à des conditions normales. Il ne faut pas oublier cependant qu'une part de l'action automatique de l'étalon d'or sur les prix, doit provenir d'une augmentation de la production d'or quand les prix sont bas, et d'une réduction de cette production quand les prix sont élevés. Une production d'or accrue en période de prix et de frais de production bas, facilite le relèvement de ces prix, tandis qu'une production d'or réduite en temps de prix et de frais de production élevés, tend à réduire ceux-ci.

« Bien plus, la consommation industrielle de l'or tend à s'accroître dans les périodes où les prix des marchandises en général sont élevés, puisque le prix de l'or ne peut pas augmenter comme les autres prix; tandis que dans les périodes où les prix d'autres marchandises sont bas, celui de l'or paraît relativement élevé et les achats d'or destinés à des buts industriels tendent à diminuer. Les variations dans la consommation de l'or ont donc pour résultat de diminuer la production de l'or quand les prix sont trop élevés, et d'augmenter cette production, quand les prix sont trop bas, et elles constituent ainsi un correctif aussi bien à la hausse qu'à la baisse des prix. Cette relation entre la production et la consommation de l'or constitue un des facteurs de stabilisation des prix de l'étalon d'or. Le bill Mc Fadden propose de porter atteinte à ce régulateur et correctif automatique. Il aggraverait les conditions mêmes auxquelles il cherche à porter remède ».

Cette théorie économique sur une des fonctions de l'étalon d'or en tant que régulateur des prix, et sur le rôle capital de l'or, est connue, bien que cette action ne se manifeste que très lentement. Il était bon de la répéter. Elle justifie, pour ce qui concerne notre pays, la politique prudente de notre Banque nationale, qui, quoique nous n'ayons pas repris les paiements en numéraire, a sauvegardé avec un soin jaloux la couverture métallique de son émission ; et elle condamne absolument la théorie de ceux qui voudraient voir notre établissement central réduire son émission, en réalisant le résultat, incertain, de faire baisser le cours du franc suisse à l'étranger, en échange d'un résultat absolument certain : la hausse et une grande instabilité des prix et le bouleversement des conditions économiques dans notre pays.

[1]) *Fédération Horlogère*, du 28 février 1920.

Informations

Canada. — Droits d'accise sur les articles de luxe.

Selon avis du *Board of Trade Journal* britannique du 29 juillet dernier, la résolution adoptée par le parlement canadien en date du 19 mai, fixant des droits d'accise sur les articles de luxe, a été remplacée par une autre, votée le 16 juin. Cette nouvelle résolution modifiant essentiellement la première, a reçu effet rétroactif à partir du 19 mai.

Nous donnons ci-après les droits d'accise fixés pour certains articles de luxe intéressant notamment l'exportation de Suisse.

Droit d'accise de 10 % du prix total d'achat : Articles plaqués d'or ou d'argent, non dénommés ailleurs dans cette résolution, destinés à l'usage domestique ou de bureau ; pendules et montres d'une valeur supérieure à 10 doll. la pièce ; articles communément ou commercialement appelés bijouterie, vraie ou fausse, servant à l'usage ou à la parure personnels (à l'exception des bagues d'alliance) en tant que la valeur des dits articles ne dépasse pas 5 doll. la pièce ; graphophones, phonographes, machines parlantes, boîtes à musique et autres instruments de musique non dénommés ailleurs.

Droit d'accise de 20 % du prix total d'achat : Articles en argent non dénommés ailleurs dans cette résolution destinés à l'usage domestique ou de bureau ; articles communément ou commercialement appelés bijouterie, vraie ou fausse, servant à l'usage ou à la parure personnels (à l'exception des bagues d'alliance) en tant que la valeur des dits articles est supérieure à 5 doll.

Droit d'accise de 50 % du prix total d'achat : Articles en or non dénommés ailleurs dans cette résolution destinés à l'usage domestique ou de bureau.

Outre les droits d'accise et de douane une taxe de 1 % sera perçue sur la valeur déclarée, augmentée du droit de douane, de toute importation de marchandises effectuée par des fabricants ou grossistes. Cette taxe est de 2 % au cas d'importation par des détaillants ou consommateurs.

Interdiction d'importation des monnaies divisionnaires françaises.

Par arrêté du Conseil fédéral du 18 juin 1920, se fondant sur celui du 14 juin, portant ratification de la convention conclue à Paris le 25 mars 1920, à titre de convention additionnelle à la convention monétaire internationale de 1885, en application de l'article 11 de la dite convention, l'importation des monnaies divisionnaires d'argent françaises de 2 francs, 1 franc, 50 et 20 centimes est interdite à partir du 1er juillet 1920, *sous peine de confiscation*.

Plusieurs cas de confiscation ayant été signalés, les fabricants suisses feront donc bien de porter ce qui précède à la connaissance des clients à l'étranger, qui font des paiements en monnaies divisionnaires.

Commerce extérieur

Importations d'horlogerie et de bijouterie au Canada.

Le rapport mensuel du commerce du Canada, pour mars 1920, indique les valeurs suivantes d'importation des produits horlogers et bijoutiers pour l'année fiscale prenant fin le 30 du dit mois, et leur comparaison avec les résultats de l'année précédente. Nous en extrayons les chiffres suivants :

	Année 1918-19	Année 1919-20
Pendules en provenance de :	Dollars	Dollars
Royaume-Uni	2.010	9.069
Etats-Unis	656.598	733.015
Japon	330	1.674
Montres en provenance de :		
Royaume-Uni	13.245	4.615
Etats-Unis	10.563	17,174
Suisse	39.274	64.116

Mouvements de montres	Année 1918-19	Année 1919-20
Parties des dits	Dollars	Dollars
en provenance de :		
Royaume-Uni	10.736	9.731
Etats-Unis	894.783	1.083.737
France	3.303	6.503
Suisse	609.079	806.410
Boîtes de montres		
Parties des dites		
en provenance de :		
Royaume-Uni	847	1.900
Etats-Unis	122.481	188.410
Suisse	47.822	75.879

Le *Jewelers Circular*, commente ces résultats sur le mode triomphal, en constatant qu'ils font ressortir non seulement une forte proportion de produits américains importés, mais une prépondérance du commerce américain, remarquable si l'on songe aux rapports économiques étroits qui existent entre le Canada et la métropole.

En pendules, les Etats-Unis fournissent la presque totalité des importations ; en mouvements et parties de mouvements de montre, plus de la moitié, suivis d'assez près par la Suisse : en boîtes de montres, leur importation constitue plus des deux tiers ; pour les montres de poche seulement, ils occupent le second rang avec 17.174 dollars et sont dépassés par la Suisse, dont l'exportation atteint 64.116 dollars. Ce dernier résultat, dit le journal cité, s'explique par le fait que les produits américains ne sont pas vendus sous la forme de montres complètes dans la même mesure qu'en Suisse.

Ces rapports commerciaux étroits constituent un nouveau lien de sympathie et d'intérêt mutuel entre détaillants du Canada et des Etats-Unis et devraient les engager à adopter une action commune pour la défense des intérêts des horlogers et bijoutiers détaillants des deux pays.

Le *Jewelers Circular* a le droit d'être fier de la place prédominante occupée par son pays dans le commerce d'horlogerie et de bijouterie du Canada, encore que cette situation s'explique suffisamment par le voisinage des deux pays, la communauté de langue, de goûts et d'usages commerciaux, l'emploi du même système de poids et mesures et de monnaies.

Mais nos exportateurs suisses peuvent constater de leur côté avec satisfaction qu'ils ont maintenu leur situation, et que dans tous les articles, l'avance de l'exportation suisse d'une année à l'autre est largement proportionnée à celle des produits américains.

Cette constatation doit être pour eux un stimulant.

Statistiques commerciales en Pennsylvanie.

Le bureau de statistique du département d'Etat des affaires intérieures de Pennsylvanie, a publié d'intéressants renseignements sur le nombre, l'importance, la production, le personnel et les salaires des fabriques de bijouterie et d'horlogerie de cet état pour les années 1916, 1917, 1918.

Nous pensons intéresser les lecteurs de la *Fédération horlogère* en en reproduisant le résumé qui suit :

	1916	1917	1918
Nombre d'établissements ayant présenté un rapport (à l'exclusion de ceux n'occupant qu'un ouv.	59	58	53
Nombre moyen de journées de travail	302	297	297
Nombre total des ouvriers	903	880	657
Nombre total des onvrières	291	331	283
	Dollars	Dollars	Dollars
Capitaux engagés dans ces entreprises	4.142.200	4.582.100	3.958.790
Production annuelle	4.537.600	4.893.800	3.820.800
Salaire journalier moyen par ouvrier	2,85	3,14	3,50
Salaire journalier moyen par ouvrière	1,49	1,50	1,73
Total des salaires	909.300	968.300	836.900

Le salaire moyen journalier ne doit pas être sensiblement supérieur à celui payé en Suisse au moins pour les ouvriers ; pour les ouvrières la différence est peut-être un peu plus sensible. On sait du reste que déjà bien avant la guerre, le genre de vie que l'on mène aux Etats-Unis exigeait que les ouvriers de ce pays retirassent un gain supérieur aux nôtres.

Par contre les augmentations de salaire ont été aux Etats-Unis,

pour les ouvriers de doll. 2,85 à 3,50, soit le 23 %.
» » ouvrières » » 1,49 à 1,73, » » 16 %.

Il est certain que le progrès dans ce domaine a été plus marqué chez nous.

L'année 1918 a marqué l'entrée en guerre des Etats-Unis. Cet évènement s'est traduit par la diminution :

de 58 à 53 du nombre des établissements ;
de 1211 à 940 du nombre de leurs ouvriers ;
de doll. 4.582.100 à 3.958.700 de leur capital ;
» 4.893.800 à 3.820.800 » » production.

La répercussion, on le voit, est sensible.

On annonce pour dans un mois environ la publication de la même statistique pour 1919. Elle sera intéressante à consulter, en ce qu'elle indiquera si, après la conclusion de l'armistice, l'industrie de l'horlogerie et de la bijouterie de la Pennsylvanie s'est relevée des effets de la guerre.

Chronique du travail

Canton de Neuchâtel.
Protection des apprentis.

D'après le rapport de l'inspecteur des apprentissages du canton de Neuchâtel pour l'année 1919, la promulgation de la loi du 19 mars 1919, portant obligation pour les apprentis de fréquenter des cours professionnels, a fait franchir une étape nouvelle de la protection des apprentis dans ce canton.

Jusqu'ici les organes de protection ont encouragé et conseillé la fréquentation des cours professionnels, mais la loi de 1890, ne les mentionnait même pas. Cette lacune est maintenant comblée.

Une active propagande se poursuit actuellement dans notre pays en faveur de l'apprentissage dont on comprend l'importance action pour l'améliorations des conditions sociales, le développement de nos industries et l'extension de notre commerce.

Nous sommes heureux et reconnaissants du concours précieux accordé ainsi à la cause que nous représentons et nous plaisons à constater l'appui efficace reçu des pouvoirs publics.

Mais d'autre part, des influences contraires sont aussi à l'œuvre et retardent les progrès désirés.

Mentionnons en particulier l'indifférence d'un grand nombre de personnes pour ce qui concerne la préparation de la jeunesse à la grande tâche qui l'attend dans nos fabriques, nos ateliers et nos bureaux. Nous en rencontrons partout chez les patrons, les ouvriers, les négociants, les employés, les artisans, les intellectuels, les fonctionnaires, qui n'apprécient pas à sa juste valeur, le rôle social et économique qu'exerce à l'époque actuelle, l'éducation professionnelle de la jeunesse.

Le désir d'obtenir un gain immédiat engage aussi des parents à préférer pour leurs enfants une place d'ouvrier rétribué plutôt que celle exigeant un apprentissage normal.

Il y a lieu de constater ici que ces dernières années, l'usage s'est introduit dans un grand nombre de professions, d'accorder aux apprentis un salaire pendant tout ou partie de leur stage. Il y a dans ces conditions nouvelles, des ressources offertes qui répondent aux difficultés présentes et encourageront le recruteuent des apprentis.

L'introduction de la journée de 8 heures vient ajouter une nouvelle à celles déjà trop nombreuses, invoquée pour refuser de conclure de nouveaux contrats. Les parents ne sont guère disposés d'une part à en prolonger la durée proportionnellement à la réduction de la journée de travail et d'autre part, il ne sera pas possible aux maîtres de donner l'enseignement normal, d'assurer l'entraînement nécessaire et d'obtenir la rénumération équitable de leur peine pendant la même durée de l'apprentissage avec une réduction de 10 heures ou même 11 heures, encore inscrite dans la loi.

Le législateur fédéral s'est intéressés aux jeunes gens occupés à certains travaux pour lesquels un apprentissage n'est pas nécessaire en prévoyant pour eux dans la nouvelle loi sur les fabriques, un enseignement obligatoire jusqu'à l'age de 18 ans, par le moyen de cours publics de perfectionnement. Il y a eu augmentation de 195 contrats par rapport à celui de 1918.

Mais le chiffre de 2.524 constaté en 1913, n'est pas encore regagné.

Il y a eu augmentation de contrat depuis la guerre pour la mécanique qui tient la tête avec une augmentation de 220 ; ensuite les horlogers, partie du mouvement 94.

Les professions accusant une diminution sont pour l'horlogerie, garçons : partie de la boîte, 84 ; filles : partie de la boîte, 72.

Classés par branche, les apprentis horlogers et bijoutiers se répartissent comme suit : bijoutiers 5, commerce 283, gaîniers 3, parties de la boîte 63, partie du mouvement 253, mécaniciens 400, pierristes 24.

Quant au apprenties, nous enregistrons : 14 commerce, partie de la boîte 43, partie du mouvement 95, pierristes 28.

Au sujet des cours donnés aux apprentis, horlogers et régleurs, des démarches sont faites auprès de la direction de l'école d'horlogerie. Le cours habituel pour les régleuses s'est ouvert au commencement de janvier 1920. Pour les horlogers, il y a des difficultés d'organisation et manque de place. Des cours à leur intention s'ouvriront en automne 1920.

Les écoles d'horlogerie et de raécanique instruisent un certain nombre de jeunes gens, des mécaniciens surtout. Cette partie est très en vogue, parce qu'un ouvrier qualifié a un avenir assuré, l'industrie des machines se développant toujours plus. On ne peut qu'encourager la formation des apprentis dans les écoles de métiers, qui offent des garanties sérieuses d'un enseignement rationnel de la pratique et de la théorie des métiers.

Mais il est regrettable de constater l'accroissement du nombre des manœuvres qui constitue un danger social auquel les autorités législatives doivent chercher a parer.

Le fonds cantonal des apprentissages s'élève à fin 1919 à 12.838,67 francs.

Le deuxième cours d'instruction professionnel organisé avec le concours de la Société suisse d'utilité publique et autres sociétés féminines a eu lieu à Bâle, les 10 et 11 octobre 1919.

Il a obtenu un succès complet et marquera dans les annales de la protection des apprentis en Suisse par l'impulsion nouvelle qu'il aura donnée à l'œuvre qui se poursuit dans notre pays au profit de la jeunesse féminine en particulier. Les thèses développées se rapportaient toutes à des sujets intéressant les professions féminines ou la situation sociale de la femme.

L'inspectorat à reçu 611 inscriptions pour les examens de fin d'apprentissage, soit 3 de moins que l'exercice précédent.

561 candidats ont été examinés, dont 385 garçons et 176 filles pratiquant 46 professions différentes.

525 diplômes ont été délivrés. Il y a 36 échecs.

Nous résumons comme suit, les rapports des jurys d'examen, pour les branches de l'horlogerie et la bijouterie.

Bracelets extensibles. — Cette profession est nouvellement introduite dans nos examens et le programme n'en est pas encore établi. Quelques lacunes sont signalées par les experts qui recommandent l'enseignement du soudage du plaqué or. De même, les parties se rattachant à la fabrication des bracelets or devraient pouvoir toujours être exigées lors même que les candidats feraient surtout le bracelet argent.

Démonteurs, remonteurs, échappements. — En général, les candidats ont fait preuve de connaissances suffisantes. Huit d'entre eux ont présenté des dessins techniques.

Toutefois, le jury insiste pour que plusieurs ateliers soient visités plus souvent.

En outre, il est regrettable que dans certains ateliers les apprentis ne fassent que des ajustages de roues d'échappements.

Quant à la théorie, elle laisse toujours beaucoup à désirer.

Finisseuses et polisseuses de boîtes. — Les experts rencontrent des difficultés à apprécier les connaissances des candidates lorsque le travail d'examen est de qualité inférieure ou ne comporte pas toutes les parties du métier. Il faut en tous cas, pour les polisseuses, qu'elles puissent «aviver».

Régleuses. — Une partie du travail de l'examen a été imposé et fourni par les experts afin de réagir contre la tendance de certaines maîtresses de spécialiser leurs apprenties sur un genre de réglage ne se faisant pas couramment dans les fabriques et ne leur permettant pas d'acquérir les connaissances nécessaires lorsqu'elle changent d'atelier.

Les résultats ne sont en général pas très brillants, mais il y a pourtant une légère amélioration.

Au sujet des examens d'automne spécialement, les experts signalent le peu de connaissances professionnelles que certaines jeunes filles ont acquises après un temps d'apprentissage assez long et ce sont les mêmes maîtresses qui les envoient à l'examen dans de mauvaises conditions. L'inspectorat devrait être armé pour intervenir énergiquement et mettre fin à ces abus.

La surveillance pendant l'apprentissage devrait aussi être plus serrée pour éviter que des apprenties soient occupées à des travaux étrangers aux métiers, ou travaillent trop longtemps sur une partie sans interêt pour l'avancement de l'enseignement, mais qui donne un gros rapport à la maîtresse.

Chronique judiciaire

France.
Tromperie sur l'origine de la marchandise.

Nous lisons dans le numéro du 5 août de *l'Exportateur Français :*

La Chambre syndicale de l'horlogerie vient de faire comparaître devant le tribunal correctionnel M. Lipmann, fabricant du chronomètre « Lip » Il était reproché à ce dernier la vente frauduleuse, sous des appellations fausses telles que « grande marque française » « seule fabriquée en France » etc., de montres montées à Besançon avec des pièces d'origine suisse.

M. Lipmann s'est vu condamner à 1 francs de dommages-intérêts en faveur de la Chambre syndicale et à 1.000.— francs d'amende pour tromperie sur la marchandise.

Variété

Histoire de l'Horlogerie dans le Jura bernois.

(Suite.)

District de Moutier

Nous sommes ici dans un district jeune, industriellement parlant. Les conditions de l'agriculture n'y sont pas les mêmes qu'aux Franches-Montagnes. Une vallée basse le forme en majeure partie, et non pas un haut plateau au sol ingrat et aux interminables hivers. La terre offre à l'habitant des ressources qu'on ne trouverait pas à Saignelégier, au Noirmont, aux Bois, et qui purent lui suffire tant que le progrès économique de la seconde moitié du 19e siècle n'amena pas un renchérissement trop sensible du coût de la vie.

Aussi bien le doyen Morel, dans son „Abrégé de l'Histoire de l'ancien Evêché de Bâle", publié en 1813, ne parle-t-il pas de l'horlogerie dans la vallée de la Birse. Moutier, qui pouvait compter alors 400 habitants, et les villages qui s'échelonnent sur la rivière, en amont, étaient des localités purement agricoles.

On signale un Isaac Schaffter, de la Dozerce, qui, vers 1830 ou 1820 même, fabriquait des montres à roues de rencontre dont il existe encore plus d'un spécimen. Le même faisait des horloges à poids, comme on en peut voir encore dans certaines maisons campagnardes. Elles portent le nom de notre horloger.

Il y eut aussi avant 1850 un Mérillat, chef d'un comptoir d'horlogerie occupant deux ou trois ouvriers.

Mais l'horlogerie date à Moutier surtout de l'ouverture de la „Grande Fabrique", l'ancienne „Industrielle", construite au bord de la Birse, à l'extrémité occidentale du village.

Cette première fabrique fut érigée dans les années 1851 et 1852. Elle ne comprenait au début que le bâtiment central actuel et occupait une centaine d'ouvriers. On y faisait seulement les ébauches et et les finissages.

La vie était à bon marché. Chambre et pension s'obtenaient à un franc par jour (la viande de bœuf coûtait 45 centimes la livre, une paire de souliers 6 à 7 francs, un habillement complet 30 francs ; le reste était à l'avenant). Aussi les 60 a 70 francs que le jeune ouvrier gagnait à la fabrique par mois lui suffisaient-ils, étant donnée la modicité de ses besoins personnels.

Vers 1850, la population du bourg était de 1000 âmes.

Peu à peu, la manufacture prit de l'extension. On y introduisit les échappements cylindre, les pignons aussi, et il fallut agrandir les locaux.

Bien achalandée et bien outillée, la maison se mit à établir la montre complète, des pièces à clef d'abord, puis des remontoirs, de 1865 à 1870.

Vers 1870 la Société industrielle occupait 500 ouvriers et livrait 40,000 montres par an.

Des ateliers spéciaux s'installèrent successivement à Moutier pendant cette période. Ainsi, un atelier pour la fabrication des cadrans et un autre pour le dorage.

En 1888 un atelier d'horlogerie était créé, il devint ensuite la Grande Fabrique du Nord qui occupe actuellement 700 à 800 ouvriers.

D'autres fabriques d'ébauches et de finissages, d'assortiments, des fabriques de boîtes, des ateliers de nickelage, dorage, oxydage, gravure, émaillage etc. existent aussi et on existé à Moutier.

Deux facteurs ont fortement contribué à l'essor de l'industrie horlogère à Moutier ; la construction du chemin de fer Delémont-Bienne (1874—1877) et l'installation, en 1895, de la force et de la lumière électriques.

Pour marquer les étapes parcourues par Moutier dans son développement, dû surtout, répétons-le, à l'industrie de la montre, disons qu'en 1870 la population du village était de 1946 habitants, de 2111 en 1880, de 2583 en 1896, de 3094 en 1900 et 4182 en 1910.

Aujourd'hui (1915), elle dépasse 4500 âmes.

L'industrie horlogère occupe 750 personnes environ et en fait vivre près de 1400. A ces chiffres il faut ajouter 150 ouvriers qui viennent du dehors travailler à Moutier.

Ce village a devant lui un bel avenir. Ses installations électriques fournissent de la force en abondance. D'autre part, sa belle situation à l'une des têtes du tunnel du Moutier-Granges et au point d'intersection de plusieurs voies ferrées donne droit aux plus justes espérances.

Son industrie horlogère a ce qu'il faut, non seulement pour vivre, mais encore pour s'accroître et pour prospérer pendant un nombre indéterminé d'années. Les hommes mettront à profit les circonstances.

Légations et Consulats

Suisse.

France. Le bureau consulaire de *Mulhouse*, est transformé en un consulat. Son arrondissement comprend le Département du Haut Rhin. M. Robert Pfenninger, de Hinwil (Zurich), est nommé consul honoraire à la résidence de Mulhouse.

Un consulat est créé à *Strasbourg*. Son arrondissement comprend les départements du Bas-Rhin et de la Moselle. M. Hermann Schürch-Zublin de Wolfisberg (Berne), ingénieur à Strasbourg, est nommé consul honoraire à Strasbourg.

M. Georges Meyer, Dr. en droit, associé-gérant de la maison P. Basset à Lyon, est nommé consul honoraire à *Lyon*.

Allemagne. En modification de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 décembre 1919 sont attribuées à l'arrondissement consulaire de *Leipzig*, les Kreishauptmannschaften de Leipzig, Chemnitz et Zwickau. L'arrondissement consulaire de *Dresde* comprend : les Kreishauptmannschaften de Dresde et Bautzen. M. André-Daniel Sutter, de St-Gall, ingénieur, directeur de la maison Wayss et Freytag, S. A., à Dresde, est nommé consul honoraire de Suisse à Dresde.

Etranger.

Brésil. Un consulat honoraire est créé à *Joinville* (Etat de Sta. Catharina, Brésil). L'Etat de Sta. Catharina est séparé de l'arrondissement consulaire de Rio Grande do Sul et constitue une circonscription autonome. M. Gustave-Adolphe Richlin, d'Osterfingen, Schaffhouse, commerçant à Joinville, est nommé consul honoraire de Suisse en cette ville.

Registre du commerce

Enregistrements.

5/VIII/20. — *Gaille & Cie*, soc. n. coll. (L' Eugène G., de Provence, Vaud, Paul-Emile Ducommun, de la Chaux-de-Fonds et du Locle, Armand Grosvernier, de Tramelan-dessus, Auguste Mouche, de Miécourt, Emile Flückiger, de Wynigen), fabr. de boîtes en or et bijouterie, Bellevue 19, La Chaux-de-Fonds.

7/VIII/20. — *Franz Lakner* (de Waldstetten, Würtemberg), bijouterie et horlogerie, Lichtensteig (St-Gall).

Radiations.

12/VII/20. — *Henri Jaccard & fils*, soc. n. coll. fabr. et vente d'horlogerie, Sainte-Croix.

6/VIII/20. — *Société des fabricants d'horlogerie de St-Jmier*, St-Imier,

6/VIII/20. — *Fritz Kohli*, cadrans radium, La Chaux-de-Fonds.

7/VIII/20. — *Zélim Emile Grandjean*, fabr. et vente de mouvements et échappements d'horlogerie cylindre, Côte-aux-Fées.

9/VIII/20. — *Amann & Borel, Hauptniederlassung in Säckingen, Zweigniederlassung Stein*, horlogerie, bijouterie et fournitures en gros, Stein.

10/VIII/20. — *Gebr. Schelhaas*, orfèvrerie et argenterie, Zurich.

10/VIII/20. — *B. Bläsi*, fabr. d'horlogerie, Zuchwil.

11/VIII/20. — *Manufacture d'horlogerie La Zinnia S. A.* Bienne.

Brevets d'invention

Les numéros des brevets dont la publication a été ajournée et pour lesquels l'ajournement n'est pas encore expiré, sont marqués d'un *

Enregistrements :

Cl. 94, n° 86606. 7 juillet 1919, 8 h. p. — Dispositif applicable aux montres, boussoles etc., pour les protéger contre les coups, la poussière, l'humidité et contre le vol. — *Marco Depaoli*, industriel. 2, Via Valperga Caluso, Turin (Italie). Mandataire: Fritz Isler, Zurich. — « Priorités : Italie, 28 février et 8 avril 1919. »

Radiations :

Cl. 71 f, n° 66768. Boîte de montre avec platine. (Devenu caduc le 12 novembre 1916 ensuite de renonciation).

Cl. 71 f, n° 68212. Porte-montre pour conducteurs d'automobiles. (Devenu caduc le 30 décembre 1916 ensuite de renonciation).

Cl. 71 f, n° 72521. Dispositif de fixation de glace de montre. (Devenu caduc le 11 juin 1919 ensuite de renonciation).

Cl 71 k, n° 70928. Chronographe-compteur. (Devenu caduc le 2 mai 1918 ensuite de renonciation).

Cl. 71 k, n° 71365. Montre. (Devenu caduc le 16 janvier 1919 ensuite de renonciation).

Cl. 73, n° 61968. Machine à façonner les ellipses utilisées en horlogerie et d'autres pièces de formes analogues. (Devenu caduc le 20 novembre 1914 ensuite de renonciation).

Cl. 79 f, n° 78822. Machine à calibrer les éléments mâles de boutons à pression. (Devenu caduc le 17 mai 1920 ensuite de renonciation).

Cl. 79 i, n° 79682. Machine automatique à fabriquer des ressorts pour boutons à pression. (Devenu caduc le 28 juillet 1919 ensuite de renonciation).

Cl. 79 i, n° 79990. Machine automatique à fabriquer des ressorts pour boutons à pression. (Devenu caduc le 28 juillet 1919 ensuite de renonciation).

Cl. 79 k, n° 74145. Support s'adaptant sur un tour, en vue de l'utilisation de celui-ci pour effectuer des travaux par fraisage. (Devenu caduc le 22 février 1919 ensuite de renonciation).

Cl. 79 l, n° 78824. Dispositif d'alimentation de presses à poinçonner, étamper, emboutir etc. automatiques. (Devenu caduc le 17 mai 1920 ensuite de renonciation).

Cl. 79 l, n° 80717. Procédé pour orienter des pièces à ouvrager comportant des ouvertures sur des machines-outils. (Devenu caduc le 16 décembre 1919 ensuite de renonciation).

Cl. 79 l, n° 82635. Potence à frapper. (Devenu caduc le 10 avril 1920 ensuite de renonciation).

Cl. 94, n° 79540. Procédé de pose d'anses aux pièces d'horlogerie et de bijouterie. (Radié ensuite de renonciation le 25 juin 1920).

COTES

Métaux précieux (17 août 1920) :

Argent fin en grenailles	fr. 199.— le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 4200.— »
» laminé pour doreurs	» 4375.— »
Platine ouvré	» 21.— le gr.
Change sur Paris	fr. 43.25

Diamant brut (17 août 1920) :

Eclats diamant pur	fr. 25,50 à fr. 26,— le karat
Boart	» 26,35 » » 27,45 »
Poudre de diamant bruteur	» 2,50 » » 2,75 »

Légère hausse.

(*Cote privée de la maison Lucien Baszanger, Genève.*

Métaux (Bourse de Londres) ;

	Comptant		A terme	
	10 août	11 août	10 août	11 août
Cuivre, Standard	93 5/8	93 3/8	95 5/8	95 1/8
» électrolyt.	111 —	112 —	117 —	117 —
Etain	279 3/4	276 3/4	286 5/8	283 3/4
Plomb	36 1/2	36 1/2	36 3/4	36 1/2
Zinc	42 1/4	42 1/4	43 3/4	43 3/4
Argent métal	59 3/8	58 3/8	59 3/8	58 1/8
Or	113/8	113/-	—	—
Bourse de New-York	11 août	12 août	13 août	14 août
Argent métal	94 5/8	95 3/8	95 3/8	95 3/8

Escompte et change

	Escompte	Demande	Offre
Suisse	5 à 5 1/2 %	—	—
France	6 %	43.25	45.25
Londres	7 %	21.685	22.085
New-York	6 %	5.775	6.175
Bruxelles	5 1/2 à 6 %	46.25	47.25
Italie	6 %	29.325	30.325
Espagne	5 à 5 1/2 %	90.10	91.10
Amsterdam	4 1/2 à 5 %	198.70	199.70
Allemagne	5 %	12.80	13.20
Vienne (anc.)	—	—	—
» (nouv.)	5 %	2.80	3.20
Prague	5 %	10.475	10.875
Pétrograde	5 %	—	—
Stockholm	7 %	123.80	124.80
Christiania	7 %	90.75	91.75
Copenhague	7 %	90.60	91.60
Sofia	6 1/2 %	10.625	11.025
Budapest	—	2.80	3.20
Bucarest	6 %	12.75	13.15
Varsovie	6 %	—	—
Helsingsfors	—	18.—	28.—
Buenos-Aires	—	215.—	245.—
Rio de Janeiro	—	120.—	155.—
Bombay	—	200.—	230.—
Yokohama	—	295.—	330.—
Belgrade	—	26.—	30.—

Carnets d'écots de montres,

nouvelle édition. Prix **fr. 3.—** contre remboursement ; **fr. 2.75** pris au magasin. — Librairie-papeterie **Haefeli**, rue Léopold Robert, 16, **La Chaux-de-Fonds.**

Cadrans Métalliques
inaltérables

pour montres, compteurs
et tous genres d'appareils

Prix avantageux

Fabrique de
Cadrans Métalliques S. A.
BIENNE

20, rue de l'Hôpital, 20

1475

HORLOGERIE SOIGNÉE
LEUENBERGER & Co
Grenchen (Suisse)

Téléphone 264

Dernières nouveautés en:

Montres bracelets, 9, 14 et 18 carats

Mouvements rectangulaires et 8 3/4 lig., ronds
grandeurs américaines en grandes séries

Demander prix et échantillons. 2559

Régulateurs et instruments de haute précision

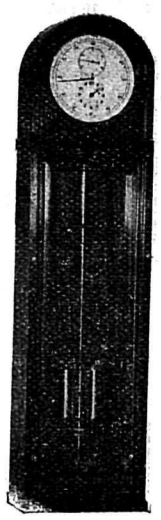

CHRONOMÈTRES DE MARINE
de toute première qualité

◆

Articles immédiatement disponibles

Représentant:
Charles HUNING
12, rue Sénebier, 12 2041
GENÈVE

IMPORT EXPORT

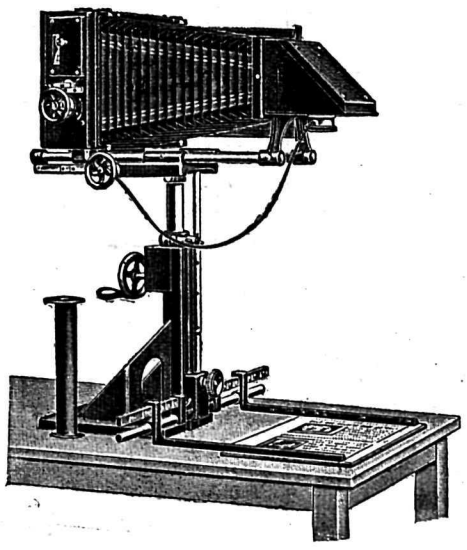

Appareils photogr.
modèle spécial
pour Industriels
livrable de suite

Opticien R. Spörri
BIENNE

P 91 U 2451

Forges électriques du Petit Creusot
Gare Corcelles (Neuchâtel)

Forgeaison de pièces pour l'horlogerie et la mécanique, telles que poinçons, matrices, bagues fraises, pièces estampées au marteau pilon. 1987

Grand choix d'acier rond **Boehler**, laissé au prix de facture.

Fabrique suisse de Ressorts de montres Le SOLEIL A. C.
en tous genres et pour tous pays 1277

LE SOLEIL

7 Repos **LA CHAUX-DE-FONDS** Repos 7

Commission. **Exportation.**

Ressorts soignés. Spécialité : Ressorts renversés.
Ressorts à développement concentrique
pour chronomètres et montres de précision.
Ressorts avec brides et genres américains

Uhrfedern. Watch springs. Molle di orologi. Mettes para relojes.

Saager & Frey

Bureau d'architectes
et d'ingénieurs

Bienne — Rue de l'Union 3 — Téléphone N° 3.66

Genève — Rond-Point de Plainpalais 1 — Téléphone N° 76.66

Spécialisation dans la construction de fabriques d'horlogerie, ateliers, construction en béton armé, etc., etc.

P 105 U 1969

Technicien de première force, possédant les qualités requises pour diriger un nombreux personnel, trouverait belle situation comme

DIRECTEUR TECHNIQUE

dans importante fabrique d'horlogerie du Jura bernois. — Adresser offres sous chiffre **P 764 U** à **Publicitas S. A., St-Imier.** 2655

GROSSISTES

Demandez vos montres 19 lig., lépines et savonnettes, plaqué or à

La Fabrique d'Horlogerie

TECNICIA S. A., GENÈVE

Maison spécialisée
dans le genre plaqué or, qualité 5 et 10 ans, pouvant offrir à son honorable clientèle des articles de premier choix et aux prix les plus avantageux.

Genre pour tous pays.
Travail soigné. **Grande production.**
Téléphone 8677 2139

COMPTOIR RADIA

ROBERT & Cie — **La Chaux-de-Fonds**

Rue du Doubs, 55
Téléphone 1891

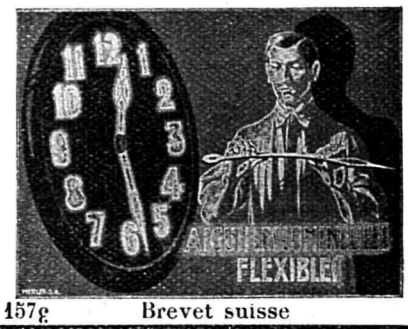

Radiumisage
en tous genres

Exportation

157g Brevet suisse

Hochreutiner & Robert S. A.

SERRE 40 — LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse) — TÉLÉPHONE 74

Fonderie et Laboratoire d'essais de **Métaux précieux**
Installation moderne pour le traitement de tous résidus et déchets
contenant **or, argent, platine, plaqué or,** etc.
Achat de Cendres aurifères et argentifères
Lingots de toute nature et à tous titres. 1446

VENTE: Or fin, Argent fin en grenailles.

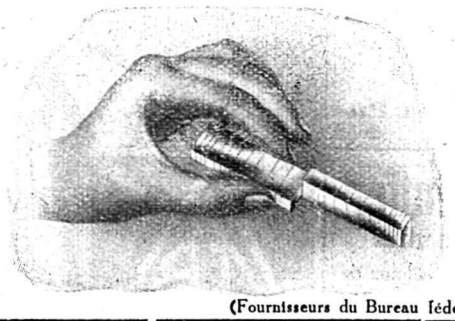

HONEGGER, GOLAY & Cie

Corcelles - Neuchâtel

Etalons prismatiques d'atelier combinables.
Etalons prismatiques de référence pour l'horlogerie et la petite mécanique.
Tampons et bagues étalons.
Tampons et **fourches** à **tolérance.**
Calibre de filetage.

(Fournisseurs du Bureau fédéral des poids et mesures). 1841

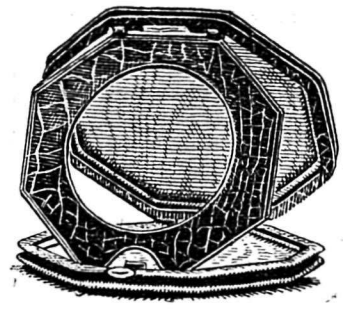

Montres 8 jours! **Attention!**

CH.-A. COCHAT

Rue du Grenier 41 LA CHAUX-DE-FONDS Téléphone 20.02

Spécialité d'étuis de Montres-Portefeuille
Formes nouvelles déposées.

Etuis à soufflets indéformables, déposé.

J'attire l'attention de MM. les Fabricants de Montres 8 jours sur mon **nouveau procédé supprimant toutes déformations** une fois la montre fixée dans l'étui, supprimant même le double soufflet. Bienfacture garantie. 2949

MONTRES

Baume & Mercier

GENÈVE
Rue Céard, 2

Elégance *Précision*

Diplôme de Genève

3me du Classement général pour le plus grand nombre de pièces Genève poinçonnées en 1919

Aug. Mathey fils

J. Klaus fils, *successeur*

La Jaluse près **Le Locle**

Maison fondée en 1834 — Maison fondée en 1834

USINES DE LAMINAGE :

Acier pour Ressorts de montres, Aiguilles, etc.

Cuivre pour cadrans, laiton
en bandes et plaques, pour cadrans métalliques
roues, etc. 1123

Métal pour aiguilles — Nickel — Chrysocale, etc.

Usine à la Jaluse près Locle et La Roche (Suisse)

NOUVEAUTÉ

Cadrans de forme en émail

Pour ce genre de cadrans adressez-vous
à la Fabrique de cadrans d'émail

Julien WEIBEL Fils

2578 SAINT-IMIER.

Employé supérieur
de bureau de fabrication

très expérimenté trouverait situation sérieuse et d'avenir dans importante fabrique de Chaux-de-Fonds. Fort salaire. 2670

Offres écrites à Messieurs **Jeanneret, Béguelin & Rais**, avocats, **Chaux-de-Fonds.**

Amérique

14 size 7 pierres 10 ½ lignes 17 Rubis, par grosses quantités. Payement comptant. 2662

Faire offres Case postale **Rhône 5769, GENÈVE.**

Maison danoise

très bien introduite auprès des horlogers, cherche 2669

représentation ou monopole

de première maison suisse d'horlogerie.

Offres sous chiffres **P 2283 C** à **Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds.**

ACHAT ET VENTE

de tous lots occasion de n'importe quel genre. Spécialité: genre pour l'Allemagne. J'achète au grand comptant lép. arg. cyl. gal. 18‴ 12 gr. 6 rub. et idem 11‴ 10 rub. **Eric STIFFLER, horlogerie, Emmishofen.** 2671

La Fabrique OPTIMA S. A., Granges

offre nouveaux

calibres 7 3/4 l.

ancre, spiral breguet qualité soignée en 15, 16 et 17 Rubis, livrés en mouvements ou Calottes fantaisies. Dernières nouveautés. 2676

Fabr. mouv. 7 3/4, 8 3/4‴ ancre soignés

peuvent faire offres pour commandes régulières.

Calibre réservé désiré

Adresser offres sous chiffres **P-6227-J à Publicitas S. A., Genève.** 2666

On cherche

une fabrique de montres qui pourrait donner en consignation des montres argent et or pour un magasin de Genève. Sérieuses garanties.

Faire offres et conditions sous chiffres **Y-6226-X à Publicitas S. A., Genève.** 2664

Montres et mouvements

10 ½ lig., ancre et cylindre, or, argent, plaqué, 16 size, 7 et 15 rubis, sont livrés régulièrement en série. 2672

Vögeli,
Renan.

9 et 18 k. contrôle anglais

Toujours en fabrication, en rondes et fantaisies
mouv. 10 ½ lignes anc. et cyl.
Bonne qualité. 2141
Demandez prix à la Maison
ALPHONSE JOLY & FILS & Cie
Nord 209 LA CHAUX-DE-FONDS.

J.-G. Stauffer
graveur de lettres

rue de la Paix 69, Chaux-de-Fonds, se recommande aux fabricants concernant son métier. 2677

Pressant

A vendre en bloc, par lots ou détaillées les **boîtes** suivantes:

calottes

anses 9 ct., cont. anglais, 10 ½ lig. plat et lentilles pour ancre;
plots et anses pr. cylindre à vue;
argent 935/000, glaces de formes variées Schmitz et Pau;
argent 935/000, fantaisie glaces rondes;
argent 935/000, illusion;
plaqué or 5 ans, rondes et illusion;
nacre fantaisie et illusion;
argent 13 ‴, rondes à **charnière** et à **vis.**

Eventuellement on terminerait les montres.

S'adresser sous chiffres **P 22785 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2651

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. **H. Frisch**, expert comptable, **Zurich, F. 21.** 1015

On demande 2675
offre pour montre réveil en argent et en nickel.

Adresser offres écrites sous chiffres **P 6306 N à PUBLICITAS S. A., Chaux-de-Fonds.**

On demande

1 technicien
ou aide-technicien

1 mécanicien

pour la réparation des tours de l'ébauche. 2663

Faire offres à

MM. C. HAHN & Co.,
Landeron.

Quel fabricant serait disposé à sortir

n'importe quel sertissage

à bonne ouvrière, travaillant à la maison.

Adresser offres chez M. **Georges ERARD,** rue du Progrès, 17, **Le Locle.** 2668

Commerçant

âgé de 40, disposant de capitaux importants, **cherche participation** active et financière dans bonne entreprise commerciale on industrielle, préférence horlogerie ou branches annexes, (mais non condition spéciale).

Eventuellement un mariage non exclu. 2661

Discrétion assurée.

Offres détaillées à **Case postale 24767, Neuchâtel.**

A vendre

une machine

comprenant 4 tonneaux doubles à polir, ainsi que des billes acier pour le polissage.

S'adresser sous chiffres **L 3516 U à PUBLICITAS S. A., Bienne.** 2644

Réglages Breguet

Bonne régleuse breguet cherche travail à domicile pour pièces 7 à 9 lig., avec ou sans coupages. Travail garanti.

Adresser offr. s. **P 15506 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2626

Aux fabricants d'horlogerie „Chacun sait"

qu'une montre bracelet dont la boite est élégante et bien faite fascine l'acheteur et que pour obtenir ce résultat la Maison

Alfred Marcet, 6 Place Chevelu, Genève

EST A VOS ORDRES 2674

pour tous vos genres de boites fantaisie OR et ARGENT. Plus de 200 modèles en toutes grandeurs et TOUS AVEC FONDS BASSINÉS

Fait aussi pour calibres spéciaux. - Livraison rapide pour toutes quantités.

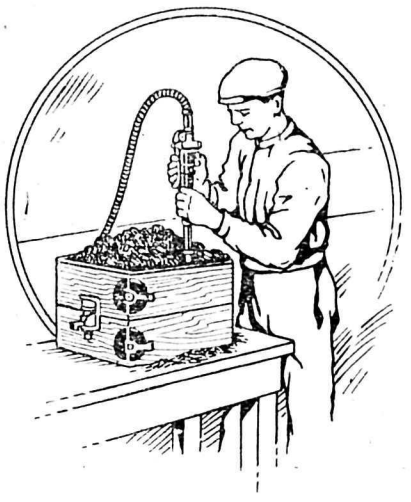

Outillage pneumatique „ATLAS"

Compresseurs

Projets —— Devis

Aciers suédois „SANDVIK"

au charbon de bois, pour tous usages.

Qualité renommée

Grand dépôt:

COURVOISIER & NOTZ, Bienne

2457 **Agents exclusifs pour la Suisse**

Le Catalogue N° 4

est paru

demandez-le, s. v. p.

Fque La Duchesse CHS-A. DELIMOGE

CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

Départ. A: **Fabrication de montres** en tous genres et **pendulettes.** Modèles déposés. Spécialités. Fantaisies.

Départ. B: **Buying agent** pour maisons étrangères. 1826

FRANCE et Exportation

Fabricant d'horlogerie, maison d'ancienne réputation, ouvre à Paris bureau pour la France et l'Exportation.

Clientèle de premier ordre faite. Gros chiffre d'affaires assuré. Représente déjà 3 importantes fabriques suisses.

Accepterait encore la représentation de quelques bonnes maisons pr des spécialités ou montres de marque.

Adresser offres s.chiffres **P 22784 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2650

On offre à vendre 2.000 kg. acier S. M. étiré blanc à 6 pans 25 mm.

Adresser offres sous **P 3632 D à PUBLICITAS S. A., St-Imier.** 2647

Repassages

très soignés de toutes formes de mouvements petites et grandes pièces sont fournis très rapidement par spécialiste. — Montres compliquées.

Adresser offres sous chiffre **P 3150 T à Publicitas S. A., St-Imier.** 2648

Pitons tous genres
Plaques turques
Fournitures diverses
Grandjean frères
LE LOCLE

Je livre continuellement aux consommateurs des

Charbons de bois
foyard de forêt Ia

pour industrie et ménage, à partir de 1000 kg. au prix du jour. 1086

E. HEDIGER-BAUMGARTNER,
Köhlerprodukte, Grenchen.

Paul Ducommun-Robert
LA CHAUX-DE-FONDS Téléph. 5.48
Fabrication de 1980
Boîtes et Calottes plaqué or
Lunettes émail et joaillerie.

Michel Tissot

Chaux-de-Fonds
66, Léopold Robert, 66
Téléphone 14.78
HORLOGERIE
en tous genres
ACHAT VENTE

Acier pour boîtes

et pièces embouties

Usine de laminages
Métallurgie S. A.,
à **Payerne.** 2188

Bracelets cuir et moire

tous genres, toutes largeurs

Georges Metzger
rue du Puits, 1
La Chaux-de-Fonds

OBTENTION DE

Brevets d'Invention

en tous pays.
DÉPOTS DE MARQUES ET MODÈLES; SPÉC. POUR L'HORLOGERIE ET LA MÉCANIQUE

Office W. Kœlliker
BIENNE 1979
61, rue Elfenau (Gare).

ON OFFRE

certaine quantité de cartons savonnettes dorées, Roskopfs, genre anglais et autres.

Case postale 16042, Chaux-de-Fonds. 2643

RESSORTS
Spécialité de 5 à 12‴

Ressorts soignés et bon courant, en tous genres et pour tous pays.

Ressorts spéciaux pour toutes espèces de montres et d'instruments de précision. 2468

Geiser & Imhof
fabricants
Temple allemand 91, 93, 95
La Chaux-de-Fonds
Commission. Exportation

TECHNICUM DE LA CHAUX-DE-FONDS

La Commission du Technicum met au concours le poste nouvellement créé de

Technicien-Horloger

pour l'enseignement de la fabrication mécanique. Le titulaire sera appelé à donner des cours et, éventuellement, à exercer les fonctions de sous-directeur.

Traitement suivant capacités.

Entrée en fonctions à convenir.

Clôture du concours: 25 août 1920.

Le cahier des charges, le questionnaire et le projet de contrat d'engagement sont à la disposition des intéressés chez le concierge du Technicum. 2534

Les offres sont à adresser à M. **Alf. Berthoud,** résident de la Commission, rue du Ravin 5, en ville.

Sélection Watch

Montres en tous genres 3790

C. Meyer-Graber, La Chaux-de-Fonds

Roskopf soignés

Disponible de suite forte série de

mouvements ancre Felsa, 15 rubis

avec et sans cadran, qualité garantie. Prix avantageux en fabrication avancée, plaqué or de toutes formes et boîtes. 2558

Demandez prix et échantillons sous chiffre **B 6150 Sn** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.**

Dr F. SCHEURER, NEUVEVILLE

TÉLÉPHONE 46 1598

ORGANISATION ET REVISION DE COMPTABILITÉS

Spécialité: COMPTABILITÉ INDUSTRIELLE

Constitution de sociétés. Expertises

Ebauches 16 size négatives

sont fournies par la

Fabrique d'Ebauches Belle-Croix

1875 Porrentruy

OCCASION

A vendre à de favorables condltions, certaine quantité:

Cart. 13 cal. métal ronde, 15 r. sp. pl.
» » » arg. 800, carré cambré, dito
» » » » » rondes
» » » plaq. or, 5 ans, carré cambré, dito
» » » métal, carré cambré.

Le tout avec mouvements Fontainemelon avec ou sans radium. Pressant.

Adresser offres sous chiffres **P-3123-T à Publicitas S. A., St-Imier.** 2657

Qui fournirait par grandes séries

étuis automobiles

plats et spéciaux

Faire offres sous chiffres **P-22776-C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2640

Mouvements ancre soignés

Calibre Fontainemelon

8, 8 3/4, 9 3/4 et 10 1/2 lignes

en 15 et 17 rubis.

sont livrés très rapidement (grand stock en ébauches). Réglages garantis à 1 minute dans 2 positions.

Adresser offres sous chiffres **H 3509 U à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds.** 2641

Avis aux Fabricants d'horlogerie

Fabrique de **pierres fines** cherche de bonnes maisons pouvant sortir des commandes régulières en travail soigné.

Adresser offres sous chiffres **P 3524 U à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2658

Maison américaine

désire sortir importantes commandes en

Mouvements ancre, tous genres

6 3/4, 7 3/4 8 3/4, 9 3/4, 10 1/2 et 13 lignes

12 et 16 size

Adresser offres avec prix, catalogue ou dessin, sous chiffres **P-22780-C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2633

Importante fabrique d'horlogerie

cherche

Atelier de réglage

à même d'entreprendre le réglage et la retouche de grandes pièces, montres genre soigné. Travail suivi assuré.

Offres sous chiffres **P 562 U à Publicitas S A., Bienne.** 2634

Importante fabrique d'ébauches cherche

voyageur énergique

connaissant à fond la branche et ayant de bonnes relations avec les fabricants d'horlogerie.

Faire offres sous chiffres **M 3517 U à Publicitas S. A., Bienne.** 2645

TIGES D'ANCRE

Un atelier de pivotages pourrait encore entreprendre par mois 2 300 grosses tiges d'ancre à pivoter 12-24 lig. Ouvrage régulier garanti. On pourrait aussi fournir les tiges seulement roulées, bien blanches. Pivots bien justes d'après le plan ou modèle.

Prix très avantageux.

Adresser les offres sous chiffres **T 5166 Q à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2649

A vendre:

Mouvements 19 lignes, 28/12,

ancre soignés, nickelés, 15 rubis rouges, spiral Breguet, prêts à mettre en boîtes.

Montres 19 lignes, argent 935,

genre et contrôle anglais, lépines et savonnettes, ancre, 16 rubis, spiral Breguet, cadrans blancs.

Le tout disponible de suite.

Offres sous chiffres **P 22781 C à Publicitas S. A., Chaux-de-Fonds.** 2642

ÉBAUCHES

nouveaux calibres 7 3/4, 8 3/4 et 9 3/4 lig. serties, avec assortiments, plantées, prêtes à mettre à l'argentage, qualité soignée, sont livrées très rapidement par la fabrique **Optima S. A., à Grenchen.** 2608

URGENT

Quelle fabrique se chargerait d'établir pour preneur sérieux un **mouvement 16 à 17 lignes,** 18 à 20 douzièmes, ancre, mise à l'heure tirage, 19 rubis, fabrication mécanique, qualité très soignée.

S'adresser sous chiffres **P 22787-C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2656

Vérifiages soignés

de pierres

Atelier spécialement installé, entreprendrait encore quelques centaines de mille par mois.

Prix très avantageux. 2598

A. Girard, Erlach.

Achat Horlogerie Vente

Simon Lokschin, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 164 Léopold Robert 11

Toujours en stock divers genres de montres

Lots d'occasion. 1278

Fabrique d'ébauches et d'assortiments à ancre pivotés

INTERCHANGEABLE S. A., Cernier

Ebauches ancre, **calibre 18'''** à grandes séries, fabriquées avec des procédés mécaniques du dernier perfectionnement. Grandes facilités pour le remontage. **Très avantageuses** sous rapports: **Marche de la montre, rhabillage** et **prix.** L'assortiment à ancre spécial est livré pivoté avec l'ébauche. 2560

On demande preneurs.

Fabricant de

18''' ancre lép., métal, cuv. mét.
18''' cyl. 6 et 10 rubis, lép. mét., arg. galonné
11''' cyl. 8 rubis, lép. arg. et galonné, facette.

Articles avantageux.

sont priés de faire offres, sous **P 15518 C à PUBLICITAS S. A., La Chaux-de-Fonds.** 2667

Amérique

centrale et sud

Homme d'affaires, disposant de références de premier ordre et entreprenant un voyage dans ces Pays cherche la représentation de bonnes maisons d'horlogerie ayant si possible du stock en disponibilité. Adresser offres sous chiffres P 22800 C à PUBLICITAS S. A., La Chaux-de-Fonds. 2665

Bracelets

"Army„

breveté et déposé

Gay frères & Co

GENÈVE (Suisse)

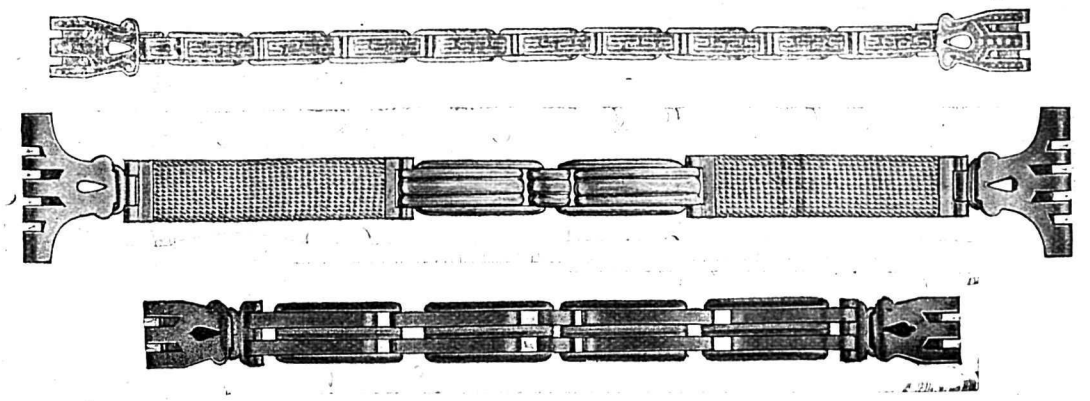

Souvent imité, jamais égalé

en élégance et en solidité – Réclamez la marque "Army„ Breveté & Déposé

2673

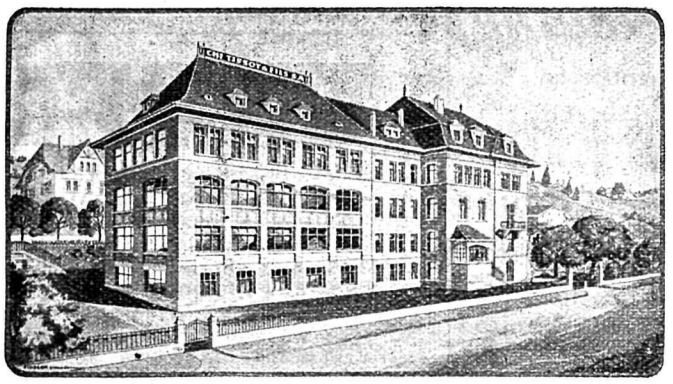

Fabrique d'horlogerie

CHs TISSOT & FILS S.A.

LE LOCLE

MAISON FONDÉE EN 1853

MONTRES ANCRE SOIGNÉES

7 A 20 LIG.

en tous genres et pour tous pays

Spécialités : 17 lig. extra-plates
7 lig. ancre

2659

LA CHAUX-DE-FONDS : 66, rue Léopold Robert

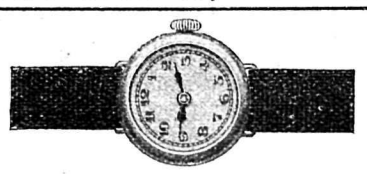

? ? ?

FABRICANTS - EXPORTATEURS

Pour obtenir rapidement une montre lumineuse, sans avoir besoin de changer le cadran

Employez nos disques lumineux

toutes teintes, système breveté.

Notre maison se charge de la pose des disques sur les montres terminées. Faites-en un essai. 2840

MATIÈRES LUMINEUSES, VENTE ET POSE

RADIO-DISC

Téléphone 14.78 CHAUX-DE-FONDS Léopold Robert 66

Tous les genres ROSKOPF

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co S. A.

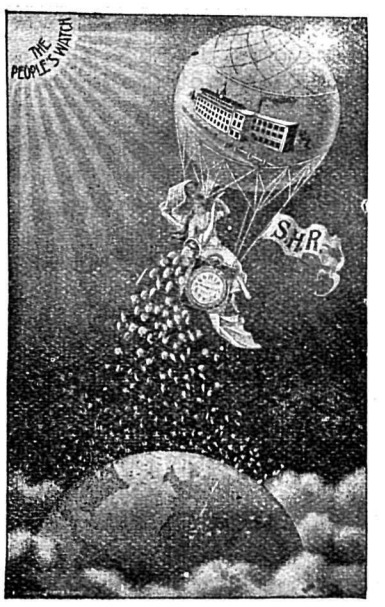

2140

Tous les genres ROSKOPF

Tous les genres ROSKOPF

Diamants - Boart - Carbone

pour l'horlogerie et la mécanique

Lucien BASZANGER

6, rue du Rhône, 6

GENÈVE 2138

Arrivages réguliers des mines de :

Diamants, rubis, saphirs et grenats bruts.

Outils diamantés pour meules dures.

BURINS en diamant blanc et noir pour pierristes.

Usine Genevoise de Dégrossissage d'Or

GENÈVE

CHAUX-DE-FONDS, BIENNE, LYON, MARSEILLE

VENTE ACHAT ET AFFINAGE DE MÉTAUX PRÉCIEUX

or, argent, platine.

Plaqué et Galonné en tous genres et à tous titres.

Dégrossissages en tous genres pour l'industrie horlogère, bijoutière, etc.
Poudre d'argent fin pour doreurs.
Frappe de Médailles, Jetons, Insignes, etc.

Essai et Achat de lingots, de monnaies d'or et d'argent, etc.

Traitement et Achat de cendres, déchets et résidus industriels. 3496

Crochets russes se fixant facilement dans tous les murs et galandages

Grand Prix, Exposition nationale suisse à Berne 1914.

Imprimerie de la Fédération Horlogère Suisse (Haefeli & Co), La Chaux-de-Fonds